

Gérant dans les statuts ou pas ?

Par phil888, le 24/08/2009 à 15:30

Bonjour,

Par fabienne034, le 25/08/2009 à 10:01

BONJOUR,

A lire vos statuts le gérant est nommé

ont désigné

monsieur X à condition qu'un nome apparaisse à vrai dire ne pas mettre de gérant dans les statuts évite de changer les statuts à chaque nomination de gérant ou cogérant

pour tout savoir sur les sociétés commerciales:

http://www.fbls.net/STATUTS.htm

Par reno_8, le 25/08/2009 à 23:06

oui pour moi aussi les statuts désignent clairement votre gérant.

Modifier les statuts pour changer le gérant